

Assurance Pertes Pécuniaires -CAP

Document d'information sur le produit d'assurance

PSA Insurance Limited

MIB House 53 Abate Rigord Street, Ta'Xbiex, Malte

Entreprise d'assurance immatriculée à Malte par la Malta Financial Services Authority sous le numéro C44567.

Ce document d'information vous présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit et ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Ce contrat d'assurance protège les clients titulaires d'un financement auprès d'OPEL BANK S.A. contre certains risques financiers liés au vol ou à la perte totale de leur véhicule pendant toute la durée de leur financement.

Qu'est-ce qui est assuré?

Les véhicules assurés sont :

Tout véhicule particulier ou professionnel de moins de 3,5 tonnes, objet d'un contrat de financement égal ou supérieur à 4 000 €.

En cas de perte totale ou de vol du véhicule selon les circonstances définies au contrat, les garanties sont les suivantes :

✓ Indemnisation Capital Auto protection

Versement (H.T ou TTC) d'un pourcentage de la différence entre :

- Le solde des sommes dues
- Et
- La valeur économique du véhicule à dire d'expert au jour du sinistre ou de l'indemnité versée par l'assureur l'Assureur Dommages, Vol ou Incendie (Franchise et valeur de sauvetage non déduites) si celle-ci est supérieure

Ce pourcentage est le suivant :

- 100 % les 5 premières années
- 20 % la 6^{ème} et 7^{ème} année

Le plafond d'indemnisation est de 30 500 €.

✓ Rachat de franchise :

Remboursement de la franchise dommages du contrat Automobile dans la limite de 400 €.

✓ Prime de fidélité :

Si un nouveau financement avec Opel Bank a été souscrit dans les 90 jours à compter de la date de la survenance du sinistre, d'un montant de 2000 euros.

Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- ✗ Les véhicules de plus de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge
- ✗ Les véhicules en location courte durée ou en sous-location
- ✗ Les véhicules de catégorie sport
- ✗ La responsabilité civile automobile

Y a-t-il des exclusions à la couverture?

Principales exclusions :

- ! Les dommages causés par un fait intentionnel
- ! Les sinistres causés par le conducteur sans permis de conduite adapté
- ! Les sinistres résultant de l'état d'ivresse ou de la conduite sous l'emprise de stupéfiant
- ! Les dommages survenus lors de la participation à des épreuves sportives, courses, compétitions ou essais

Principales restrictions :

- ! Le cumul des indemnités ne peut excéder la valeur d'achat du véhicule.
- !

Où suis-je couvert(e)?

- ✓ France et pays figurant sur la carte verte

Quelles sont mes obligations?

Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie, l'assuré doit :

- **A la souscription du contrat :** Répondre avec exactitude et sincérité à toutes les questions qui sont posées et fournir les justificatifs demandés. Avoir souscrit un contrat automobile couvrant la responsabilité civile. Avoir souscrit un financement d'un montant égal ou supérieur à 4 000 €. Être titulaire du permis de conduire en cours de validité
- **En cours de contrat :** Nous déclarer les circonstances nouvelles qui modifient les informations fournies lors de la souscription
- **En cas de sinistre :** Déclarer à Opel Bank le sinistre perte totale dans un délai de 5 jours (48 h en cas de vol), fournir les justificatifs demandés et en cas de vol, déposer plainte.

Quand et comment effectuer les paiements?

La prime est payable avec les échéances du loyer.

Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

La garantie prend effet à la date de livraison du véhicule assuré. Elle est souscrite pour la durée du contrat de financement. La durée de la garantie ne peut être inférieure à un an ni supérieur à 7 ans.

Comment puis-je résilier le contrat?

Vous pouvez résilier votre contrat dans les cas et les délais prévus par la réglementation et par les conditions générales, notamment à tout moment dès lors que le contrat a un an d'existence au moyen de tout support durable (mail, courrier).